

Le 7 mai 2020 – veille COVID -19 – CAA – Roumanie, Bulgarie et Serbie

En jaune les nouveautés par rapport au dernier bulletin ou points importants.

1. Roumanie
2. Bulgarie
3. Serbie

1. Roumanie

Contexte général (simplifié voir note SE associée)

L'état d'urgence a été prolongé d'un mois, donc jusqu'au 16 mai. Le président Klaus Iohannis a annoncé la levée des restrictions aux déplacements (national) dès le 15 mai et l'obligation de porter des masques dans les lieux publics. Les écoles ne rouvriront pas avant septembre. Reprise des vols avec la France attendus après le 15 mai mais pas encore d'information sur les protocoles retour de zone rouge (actuellement 15 quarantaine surveillée).

	6 mai	7 mai
Cas confirmés	14 107	14 499 (+ 392)
Décès	858	876 (+18)
Quarantaines (lieux fermés dédiés)	13 545	14 142 (+ 597)
Surveillance à domicile / auto-isolément	20 634	20 841 (+ 207) *
Tests cumulés (dont 1500 unités privés)	217 139	226 613 (+ 9 474)

* passage en « confinement normal » ou en quarantaine si non-respect de l'auto isolement

- 539 dossiers pénaux ouverts, dans les dernières 24h : 3 055 amendes (5,1 M RON) pour non respects des conditions de circulation. Entre le 24 mars et le 19 avril, ce sont près de 200 000 amendes qui ont été imposées pour un montant total de 78 M€ ([Le Petit Journal](#)).
- **L'ordonnance militaire 9 du 16/04** : levée de toutes les restrictions aux exportations, prolongation de 15 jours des vols commerciaux (sauf charters) vers les pays en zone rouge et jaune dont la France jusqu'à début mai. Les obligations de confinement ont été allégées pour les personnels de navires et pour les travailleurs frontaliers du Sud de la Roumanie
- **Ordonnance militaire 8 du 9/04** : interdiction de l'exportation de plusieurs produits agricoles, tels que le blé, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, la farine de blé, le soja, les tournesols, l'huile, le sucre et les produits de boulangerie.
 - Elle autorise le fonctionnement normal des marchés agroalimentaires qui seront ouverts à tout agriculteur muni d'un certificat de producteur. Les autorités souhaiteraient ainsi s'assurer de l'existence de stocks pour au moins 4 mois.
 - Une autre mesure vise la suspension, des procédures de vente/achat de participations majoritaires par les entreprises du Système énergétique national.
 - Le personnel des centres accueillant des personnes vulnérables devra suivre des cycles de 14 jours d'isolement sur le lieu de travail et de 14 jours d'isolement à domicile.

- **L'ordonnance assouplit par ailleurs les conditions de déplacement au profit des apiculteurs et des professionnels de la pêche**, ainsi que pour ceux qui souhaitent acheter ou faire réparer leurs véhicules. Les travailleurs frontaliers asymptomatiques ne sont pas soumis au confinement au domicile ou placés en quarantaine.
- Le ministre a annoncé également la reconduction de la suspension des vols commerciaux à destination et en provenance de l'Espagne pour 14 jours supplémentaires à partir du 14 avril. Restent possibles les vols gouvernementaux, humanitaires, de fret et de courrier ainsi que les vols charters transportant des travailleurs saisonniers.
- Suite à des démissions massives de personnels hospitaliers par crainte de contamination ainsi que pour dénoncer le manque d'équipements de protection, le président a annoncé des primes de 500€ pour les personnels soignants.
- **Ordonnance militaire 7 du 5/04** : fermeture de nouveaux vols directs (dont Autriche, Belgique et Suisse), **accord de départ des saisonniers agricoles dans des pays de l'UE sous réserve de l'accord des pays de destination (via charters)**, clarifications sur les transports personnes et fret. **A noter que la France ne fait pas partie des pays autorisant l'entrée des saisonniers sur son territoire (instruction du 6 avril).**
- **Ordonnances militaires 5 et 6 le 31/03** : la n°5 pour reconduire l'interdiction des vols vers l'Italie et la n°6 pour la mise en quarantaine (interdiction des entrées et sorties, sauf approvisionnement) de certaines villes (Suceava et 8 communes limitrophes), foyers importants de l'épidémie ;
- **Ordonnance militaire 4 le 30/03** : flexibilité des sorties des personnes âgées pour besoins médicaux et animaux entre 20h et 21h, isolement obligatoire pour certaines catégories de personnes essentiels (énergie), le refus d'accueillir des patients devient pénal, les chauffeurs roumains pourront choisir plusieurs options pour un isolement lors de leur période de repos étant considérés comme personnes à risques, renforcement des mesures de dissuasion contre les contrevenants au confinement.
- **Renforcement du confinement depuis 25/03** : Sortie avec auto déclaration ; Surveillance électronique des personnes placées en quarantaine ou isolement ; l'armée vient renforcer la police pour la gestion sur le terrain ; pour les plus de 65 ans sortie entre 11h et 13h ; Exception en plus des « classiques » pour don de sang, **l'activité agricole et le commerce de produits agroalimentaires.**
- Depuis le 21 mars, seule la livraison maison, le room-service et le drive-in sont autorisées ; fermeture des cabinets dentaires et fermetures dans les centres commerciaux de tous les commerces autres qu'alimentaires et pharmacie (en dehors des malls, les commerces peuvent rester ouverts) ; Les marchés restent ouverts (mais certaines mairies ont demandé des fermetures).
- Depuis début mars, mise en place de quarantaines pour les pays en zone rouge (symptômes ne nécessitant d'hospitalisation ou proximité d'une personne infectée) **ou isolement à domicile 15 jours** (voir tableau ci-dessus) personnes rentrant de zone jaune. **Nb la France est passée en zone rouge le 25 mars.** <http://cnscbt.ro/index.php/liste-zone-afectate-covid-19/1620-lista-zone-02-04-2020/file>

Restrictions aux frontières : Jusqu'au 14 mai, fermeture des vols à destinations des Etats Unis et de plusieurs autres pays européens dont Belgique, Suisse et Autriche. Depuis le 25/03, **suspension des vols avec la France** et l'Allemagne pour (déjà fait pour Italie et Espagne). Interdiction d'entrée sur le territoire par les étrangers sauf dérogations.

Restrictions maritimes et fluviales: Accès permis au bord des navires des personnes ayant un équipement de protection

Création de 5 couloirs pour le transport de marchandise à travers la Roumanie: Les transporteurs internationaux des États membres de l'UE et non membres de l'UE ont cinq couloirs disponibles (voir veille antérieure).

En Roumanie, les chauffeurs des véhicules d'au moins 2,4t ne sont pas soumis au régime d'isolation à l'entrée sur le territoire, à l'exception de ceux qui ont des symptômes; tous les conducteurs de ce type de véhicule sont obligés d'avoir des équipements de protection et une fiche qui atteste leur trajet;

Problématiques spécifiques à l'agriculture et restauration

Le plafonnement des prix des produits alimentaires est désormais permis par le décret de reconduction de l'État d'urgence du 14 avril. Il n'est cependant pas (encore) appliqué.

Le port de masques obligatoire dans 9 départements notamment pour l'accès aux supermarchés.

Veille/ presse/BF et CAA

Inquiétudes sur la sécheresse, seconde année que le sud (céréalière) sera touché – Le ministre annonce des soutiens pour tous les agriculteurs affectés.

Klaus Iohannis annonce des investissements majeurs dans l'agriculture et l'industrie alimentaire

Lors de sa présentation du plan de relance économique, le président Klaus Iohannis a annoncé que des investissements importants seraient réalisés dans des secteurs économiques d'intérêt stratégique, tels que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire. (Source : [AgroTV](#))

L'administration des rues de Bucarest a acheté 6,2t de fromage Telemea pour la « protection des employés »

L'administration des rues de Bucarest a lancé un appel d'offre pour l'achat de 6 240 kg de Telemea pour 157 248 lei (32 584€) à destination de ses 130 employés. L'opération est destinée à la « protection des employés travaillant dans les conditions actuelles ». (Source : [Digi24](#))

NON COVID / Adrian Oros dénonce une fraude sur les subventions nationales

Un ingénieur du département de l'Olt s'est aperçu que 70 dossiers de subventions dans le cadre du programme « Tomates » portaient sa signature alors qu'il ne les avait pas approuvés (il avait d'ailleurs rejeté plus de la moitié de ces demandes après inspection sur le terrain). Une enquête administrative a été menée par l'organe de contrôle du MADR.

Adrian Oros a précisé qu'actuellement 40 M€ sont alloués pour la première session du programme. L'an dernier, 60 M€ avaient été distribués pour la totalité du programme, mais cela n'avait pas eu l'effet escompté sur la production et les importations ont continué d'augmenter. (Source : [AgroIntel](#))

NON COVID / Vote d'une loi anti-sécheresse au Parlement

L'Assemblée Nationale a adopté un projet de loi qui prévoit l'exonération du paiement de la contribution spécifique de la gestion de l'eau pour les irrigants, pendant l'état d'urgence et six mois après sa fin. Toutes les taxes seront également supprimées pour l'obtention des permis de gestion de l'eau (travaux sur les infrastructures), dont les délais de délivrance seront réduits de moitié. (Source : [AgroTV](#))

NON COVID / Premiers montants par hectare calculés par l'APIA pour le paiement du support couplé végétal

L'Agence de paiement et d'intervention pour l'agriculture (APIA) a calculé les montants par hectare du support couplé végétal après l'approbation des plafonds par le gouvernement (parution au JO le 5 mai). Les agriculteurs devraient ainsi toucher 94,6 €/ha pour la luzerne (soit 0,48 centimes de moins que pour la campagne 2018). Le soutien à l'hectare pour les légumes cultivés sous serre devrait considérablement diminuer par rapport à l'an dernier, malgré le doublement du plafond alloué à cette production, passant de 7 600 €/ha à 5 000 €/ha, après le transfert d'une partie des fonds initialement alloués au chanvre et aux tomates, concombres et pommes de terre de plein champs destinés à la transformation. Le soutien aux pommes de terre semences serait de 1 500 €/ha, contre 1 900 l'an dernier, et celui des pommes de terre destinés à la transformation serait de 1 000 €/ha (constant). (Source : [AgroIntel](#))

Nonc Covid : Programme sur l'emploi des jeunes

Le programme de stimulation de l'emploi des jeunes dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'industrie alimentaire se poursuit également cette année. Le gouvernement a approuvé la méthodologie et le financement nécessaires lors de sa réunion du 30 avril. Le programme pour l'emploi des jeunes dans l'agriculture bénéficie cette année de 207 468 € (1 M RON). L'agriculteur qui prouve l'emploi de deux jeunes bénéficiaires du programme bénéficie de l'aide financière mensuelle suivante, pour chaque personne ainsi employée :

- 2 080 € pour les personnes ayant un enseignement supérieur spécialisé dans le domaine de l'agriculture, de l'aquaculture et / ou de l'industrie alimentaire ;
- 155 € pour les personnes ayant un enseignement secondaire spécialisé, ainsi que des formations de courte durée dans le domaine de l'agriculture, de l'aquaculture et / ou de l'industrie alimentaire ;
- 103 € pour les personnes sans études.

Aussi, afin de bénéficier des dispositions de cette loi, les employeurs d'agriculteurs ont l'obligation de conclure avec les jeunes bénéficiaires du programme des contrats individuels de travail à temps plein, pour une durée indéterminée ou déterminée, mais pas moins de 12 mois, conformément à la loi no. 53/2003. (Source : [Profit](#))

NON COVID / Nouveau projet de loi sur les transports d'animaux vivants vers des pays tiers

Les députés de la commission agriculture de l'Assemblée Nationale ont voté à l'unanimité le projet de loi sur la protection des animaux destinés à l'exportation vers des pays tiers. La loi régleme les conditions de de protection dans les transports terrestres, aériens et maritimes. Le texte contient notamment :

- La présence obligatoire d'un vétérinaire pour le transport maritime en temps de canicule, pour des voyages de plus de 10 jours. Ce vétérinaire peut être engagé par l'exportateur, l'importateur, l'organisateur ou le transporteur.
- L'augmentation de la surface allouée par animal en temps de canicule : d'au moins 10% pour le transport routier et 15% pour le transport maritime. L'élargissement de 7% de la zone d'hébergement pour les ruminants à cornes, qui devront également disposer de box individuels.
- L'installation d'un système vidéo dans la zone prévue pour l'embarquement, afin de surveiller le chargement.
- La formation d'équipes mixtes DSVSA/autorité navale pour l'autorisation des navires, ainsi que l'obligation de photographier toutes les pièces à bord. Les photographies seront à conserver pendant 6 mois.

- La délivrance de certificats sanitaires de transport d'animaux vivants par un médecin officiel du PIF.
- La réalisation de contrôle quotidien des animaux par le personnel médical sous contrat, qui rédigera un rapport sur la santé et le bien-être des animaux.
- Des sanctions et contraventions importantes pour le non-respect des précédentes règles. (Source : InfoFerma)

Bulgarie



Contexte général

Etat d'urgence nationale a été décrété le 13 mars pour 30 jours puis étendu jusqu'au 13 mai.

Le gouvernement ne prolongera pas l'état d'urgence, qui se terminera donc le 13 mai.

Au 7 mai, 1 778 cas (+ 69 en 24h) ont été confirmés, dont 84 morts. En tout, 51 768 tests ont été réalisés.

Mesures d'ordre sanitaire

- port obligatoire du masque (à usage unique ou multiple) ou d'un autre moyen de protection (écharpe) dans tous les espaces publics ouverts ou fermés, pour la période du 12 au 26 avril inclus.
- prolongation jusqu'au 13 mai de toutes les mesures antiépidémiques
- Mise en place d'un système informatique national « Virusafe » de lutte contre l'épidémie de Covid-19 avec un volet consolidé à destination des autorités et un volet accessible au public. Chaque citoyen, depuis son portable, pourra y saisir ses données de santé : si son état de santé l'exige, il sera contacté par un médecin. L'enregistrement sera volontaire, la géolocalisation pourra être activée en option. Le nouveau dispositif est développé à l'instar de logiciels similaires utilisés en Corée du Sud et à Singapour, et recueillera des données personnelles, exploitables dans la lutte contre le Covid-19.
- Contre ordre- plus d'obligation de porter des masques dans les lieux publics mais forte recommandation.

Etendues jusqu'au 12 avril

- Fermeture de tous les lieux publics hormis supermarchés et pharmacies. Positionnement des forces de l'ordre aux abords de ces magasins.
- Fermeture des crèches, écoles et universités. Mise en place de cours en ligne.
- Fermeture des parcs, aires de jeux, terrains de sport (intérieurs ou extérieurs) à partir du 21 mars. Entre 8h30 et 10h30, les supermarchés et pharmacies seront ouverts uniquement pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Mise en place de restrictions sur les déplacements en dehors de chez soi.
- Poursuites pénales pour les personnes ne respectant pas la quarantaine
- A partir du 19 mars à minuit et jusqu'au 17 avril inclus, interdiction temporaire d'entrée en Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers. Des exceptions pourront être faites pour les personnes résidant en Bulgarie. Transit autorisé.
- Trafic entre les capitales régionales interdit.
- Renforcement du programme national proposant des plats cuisinés aux personnes dans le besoin (budget additionnel de 5,1 M LEV, soit 2,6 M€, pour aider 50 000 personnes.)
- Le Parlement a reporté ses réunions après qu'un député a été testé positif au Covid. Tous les députés seront également testés.

- Le gouvernement a approuvé un plan de dépenses supplémentaires au Ministère de la Santé, qui sera financé par la collecte de dons.
- 41 000 personnes bénéficieront d'une aide alimentaire, pour un poids total de 16 000 tonnes, à travers une campagne de l'Agence d'Assistance Sociale et de la Croix Rouge.
- Obligation de porter des masques dans les lieux publics, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, jusqu'au 13 Mai.
- Réouverture partielle des parcs et des jardins entre 9h30 et 18h30 pour les femmes enceintes, et les enfants de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents. En dehors de ces horaires, il sera possible de sortir son chien ou de faire du sport seul. Il est interdit de s'asseoir sur des bancs ou sur l'herbe.

Les directeurs des différents départements du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts, ainsi que son secrétaire général, ont fait une donation à l'Hôpital Universitaire Saint-Anna de Sofia et Centre de soins d'urgence de Sofia. La donation s'est élevée à 2 500 LEV (1 272 €).

Préparation d'une loi pour la sortie d'état d'urgence

- Reprise des connections entre les capitales régionales.
- Reprise d'activité des autoécoles.
- Autorisation des activités sportives individuelles extérieures et réouverture des piscines.
- Réouverture des restaurants disposant d'une terrasse, avec respect de la distanciation sociale, à partir du 6 mai.
- Levée de l'obligation de porter des masques dans les espaces publics extérieurs (mais pas dans les espaces publics intérieurs).

Restrictions aux frontières (voir bulletin transport)

- Les conducteurs bulgares arrivant de pays où des cas sont recensés sont tenus à une quarantaine de 14 jours, mais sont autorisés à quitter le pays avant la fin de leur quarantaine pour terminer des transports internationaux. Les règles sont différentes pour les autres conducteurs, en fonction de leur nationalité et de leur pays d'origine.
- Fermeture de plusieurs points de passage avec la Roumanie. **Le trafic de camions est important dans les deux directions** au checkpoint Vidin-Giurgiu.
- Suspension de tous les trains internationaux. Mise en place de couvre-feu dans certaines villes.
- La suspension des trains de passagers en provenance de Turquie, Grèce, Serbie et Roumanie est prolongée au 12 avril. Pas de restrictions sur le fret.
- Annulation de nombreux vols.
- Prolongation jusqu'au 13 mai inclus de la suspension de toutes les excursions organisées, à la fois à l'intérieur du pays et depuis ou vers l'étranger.

Les conducteurs de poids-lourds, nationaux de ou arrivant des pays les plus à risques dont la France sont contraints de **décharger leur camion et quitter la Bulgarie en moins de 24h.**

La Roumanie impose maintenant un auto-isolement de 14j à tous les bulgares entrant sur le territoire, hormis aux personnes traversant le pays et aux conducteurs. Le transit de camions de la Bulgarie à la

Les postes-frontière de la ligne verte européenne sont les suivants :

- Koulata, Kapitan Petko Voyvoda (principaux) et Ilinden (auxiliaire) avec la Grèce.
- Vidin et Rousse (principaux), et Oryahovo et Silistra (auxiliaires) avec la Roumanie.
- Kalotina avec la Serbie.
- Gyueshevo avec la Macédoine du Nord.

- Kapitan Andreevo avec la Turquie.

Deux nouveaux axes routiers à la ligne verte :

- Entre Danube Bridge 1 à Kulata (à la frontière grecque).
- Entre Trakia Motorway et port de Bourgas (où un ferry assure la liaison avec Batumi en Géorgie).

La frontière avec la Turquie a été fermée du 24 au 26 avril pour les personnes et les véhicules. Le transport de marchandises n'est pas concerné.

70 travailleurs saisonniers bulgares se sont retrouvés bloqués à l'aéroport Paris – Charles de Gaulle. L'accès au territoire français leur a été refusé car, malgré leur contrat de travail et l'adresse à laquelle ils logeront, ils n'ont pas de résidence principale en France.

Mesures transversales de soutien à l'économie

L'état paiera pendant 3 mois 60% des salaires des employés des entreprises directement concernées par les interdictions du Ministère de la santé et des entreprises pouvant justifier d'une baisse de 20% des recettes par rapport à mars l'an dernier. L'employeur est contraint de payer les 40% du salaire restant. La mesure vise à limiter les licenciements. La foresterie, l'agriculture et la pêche ne sont pas concernées par le plan. Cette mesure aurait permis de conserver 61 000 emplois.

Le FMI annonce un recul de 4% du PIB pour 2020 et une augmentation de 6 % en 2021.

La Commission a approuvé le plan de soutien de 150 M€ aux petites et moyennes entreprises dont l'objectif est de favoriser l'accès aux liquidités. Le soutien ne pourra pas dépasser 800 000€ par entreprise.

La Bulgarie demandera à la Commission l'autorisation de commencer à utiliser les fonds européens du prochain programme qui doit être mis en place dans 8 mois face à l'urgence de la situation.

Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

Communiqué du Conseil des ministres concernant un décret relatif à **l'offre obligatoire de produits alimentaires bulgares dans les chaînes de magasins**. Il ne s'agirait ni de volumes minimaux ni de surfaces minimales mais de surfaces réservées. Ce décret se met en place en parallèle de l'annonce de Fermeture des marchés de producteurs et des commerces de fleurs à partir du 15 avril. Les produits non vendus d'ici-là seront achetés par l'Etat et distribués aux services sociaux. Les conditions de sécurité ayant été respectées entre le 13 et le 15 avril, les marchés sont finalement autorisés à ouvrir le 16 avril. Ils seront fermés pour le week-end de Pâques mais pourront rouvrir le 20.

Décret garantissant la présence de produits bulgares dans les supermarchés

Le 21 avril, des modifications ont été apportées au décret **contraignant les chaînes de supermarchés présentes dans plus de trois régions administratives** à réserver un espace à la production nationale pour le lait et les produits laitiers issus de la transformation du lait cru, le poisson et ses dérivés, les œufs, les denrées d'origine animale, le miel et les fruits et légumes de saison

Concernant le lait et produits dérivés de lait crus, le taux **de 90% de la gamme proposées dans le point de vente doivent être issus de Bulgarie n'a pas été modifié.**

Ce décret s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

L'ordonnance devrait être amendée pour autoriser les produits à base de lait d'être produit avec 80% de lait brut bulgare et 20% de poudre de lait, afin que le quota de 90% de produits bulgares dans les supermarchés soit réalisable. Sans cet amendement, les associations de producteurs craignent que le

ratio 80/20 soit inversé. La ministre de l'Agriculture, Desislava Taneva, a finalement affirmé que les produits devraient utiliser 100% de lait bulgare.

Plus de 420 000 écoliers et étudiants recevront des fruits et produits laitiers

Dans le cadre des programmes « Fruits » et « Produits laitiers », plus de 420 000 étudiants recevront chez eux des produits, permettant ainsi aux producteurs d'écouler leur production. Depuis la mise en place de l'Etat d'urgence, les productions ne sont pas parvenues à destination des enfants. Cette mesure s'appliquera tout au long de l'état d'urgence.

Une ordonnance sera votée afin que les produits délivrés à travers ces programmes soient obligatoirement être testés pour déceler la présence de résidus de pesticides. Seul le miel bio ne le sera pas. La moitié des fruits et légumes distribués devront provenir de producteurs bulgares.

Travailleurs saisonniers

La Bulgarie a interdit l'accès à son territoire aux ressortissants de pays tiers, ainsi qu'aux ressortissants de 12 Etats membres, dont la France. Plusieurs exceptions sont faites, notamment pour les travailleurs saisonniers en agriculture.

Les travailleurs agricoles saisonniers bulgares et les roumains se rendant au Royaume-Uni en vols charters seront placés en quarantaine pendant 14 jours.

Non Covid :

Rapport du Fonds National d'Agriculture approuvé en conseil des ministres

Le conseil des ministres a approuvé le rapport du Fonds National de l'Agriculture pour 2019. Le fonds a attribué 844,3 M LEV (soit 431,7 M€) pour 1 378 contrats sous le Programme de Développement Rural, 32,6 M LEV (soit 16,7 M€) pour le Programme Maritime et de la Pêche, 1,9 M LEV pour les programmes de soutien à l'investissement, et 154,0 M LEV (soit 78,7 M€) pour 26 types d'aides directes à 30 568 agriculteurs. 153 prêts ont été également été remboursés, tandis que 144 ont été contractés pour une valeur de 813 323 LEV (soit 415 840 €).

Annnonce de soutiens pour les producteurs de lait en poudre, beurre et fromage : Mesures exceptionnelles de la Commission européenne pour soutenir les marchés des produits agricoles en lien avec la pandémie de Covid-19

La Commission européenne a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir les marchés de produits agricoles pendant la crise sanitaire. Les mesures concernent principalement le stockage de la production agricole.

Les produits laitiers éligibles au stockage privé sont le lait écrémé en poudre, le beurre et le fromage. La quantité de fromage qu'il ait autorisé de stocker entre 90 et 180 jours est de 889 tonnes en Bulgarie, soit 22% de plus que le quota de 2016. Le montant du soutien inclut les coûts de stockage permanent de 15,57 €/t et 0,40 €/t/j dans le cadre des contrats.

Les aides au stockage privé pour la viande concernent la viande bovine (de plus de 8 mois) et la viande ovine/caprine pour une période de 90 à 180 jours. Il faut stocker au moins 15 tonnes pour être éligible. L'autorisation sera temporaire pour une période de 6 mois à venir.

Le secteur vitivinicole prévoit une prolongation de douze mois des permis d'arrachage et de plantation expirant en 2020. Deux aides sont prévues : une pour la distillation et une pour le stockage.

Les coûts des organisations de producteurs de fruits et légumes peuvent être pris en charge.

Les producteurs de légumes sont en discussion pour l'augmentation des subventions durant la crise du Covid-19

Au cours d'une rencontre avec le Premier Ministre, Boyko Borissov, les producteurs ont demandé une augmentation des subventions perçues pour le maraîchage, soulignant la nécessité de baser les calculs sur les revenus plutôt que sur la quantité produite, afin de prévenir une crise alimentaire.

La Ministre de l'Agriculture, Desislava Taneva, a annoncé qu'un accord avait été trouvé. Les aides proviendront du Programme de Développement Rural. Elle a également annoncé que 3 644 agriculteurs recevraient une aide de 25 €/ha via une aide spéciale pour les zones désavantagées.

La Bulgarie avait également formulé d'autres propositions de subventions au Parlement Européen, notamment pour le secteur du tabac et de l'élevage. Ces subventions devraient être mises en place en juin.

Serbie

- **9 848 cas enregistrés (+ 57 en 24h) – 206 décès (+ 3)**

- L'état d'urgence en Serbie a été déclaré le 15 mars
- Interdiction stricte de déplacements pour les personnes âgées de plus de 65 ans (70+ dans les zones rurales de moins de 5 000 habitants).
- Couvre-feu : Interdiction de déplacements pour tous de 17h00 à 5h00 tous les jours.
- Annonce de mesures économiques pour 5,2 Mds € soit 11% du PIB

Les nouvelles mesures en vigueur depuis le 22 mars :

- Le transport urbain dans tout le pays est suspendu.
- Interdiction de travail de tous les locaux et points de vente dans les centres commerciaux, à l'exception des supermarchés, des épiceries et des pharmacies.
- Interdiction de sortie dans les parcs et espaces publics pour les loisirs et les sports.
- Interdiction de rassemblement public dans un espace fermé - maximum 5 personnes.

Veille / presse :

► Fonds européens : aide supplémentaire de 101 M EUR de l'Union européenne

La Serbie recevra une aide supplémentaire de 101 M EUR de la part de l'Union européenne dans le cadre de l'enveloppe de 15,6 Mds EUR destinée à ses « pays partenaires ». 78,5 M EUR iront au programme d'aide économique et social, 15 M EUR serviront à couvrir les frais de livraison d'urgence de matériel médical par voie aérienne et 7,5 M EUR à équiper un laboratoire de production de tests de détection du coronavirus.

Mars 2020 – Interdiction de l'exportation de certains produits

Il a été décidé l'interdiction temporaire de l'exportation de certains produits pour limiter le risque de pénurie dans le pays pendant l'épidémie de Covid-19. Sont ainsi interdits à l'export **au-delà de certains volumes**, les produits suivants : semence et huile de tournesol, mélasse de betteraves à sucre, levures, désinfectants (savons, détergents, javel, alcool) et équipements de protection (gants, masques, lunettes...), ainsi que les mouchoirs en papier.

Mise en place d'une plateforme pour la vente des produits agricoles

Le ministre de l'Agriculture Branislav Nedimovic annoncé la mise en place prochaine d'une plateforme de mise en relation entre les vendeurs, les acheteurs de produits agricole et toute personne prête à

livrer des marchandises qui ne sont pas disponibles actuellement car les marchés ont fermé à cause de la pandémie de COVID-19. La plateforme signalera également les espaces de stockage avec de l'espace libre.

Aide macroéconomique de l'UE pour 10 partenaires de l'élargissement

La Commission a adopté une proposition d'aide de 3 Mds € pour dix partenaires de l'élargissement et de la politique de voisinage afin de limiter l'impact économique négatif de la pandémie de coronavirus. La proposition complète la stratégie "Europe Team".

Après une évaluation préliminaire des besoins de financement, la proposition prévoit la répartition des fonds comme suit : Albanie (180 M€), Bosnie-Herzégovine (250 M€), Géorgie (150 M€), Jordanie (200 M€), Kosovo (100 M€), Moldova (100 M€), Monténégro (60 M€), Macédoine du Nord (160 M€), Tunisie (600 M€) et Ukraine (1,2 Mds €).

La plateforme ePijaca enregistre plus de 2 000 producteurs

Depuis l'ouverture de la plateforme ePijaca, lancée par le Ministère de l'Agriculture le mois dernier pour permettre aux agriculteurs de vendre leur production, plus de 2 000 exploitants se sont inscrits. Un nombre significatif de transactions y sont opérées, et plusieurs chaînes de vente ont proposé des produits achetés sur la plateforme dans leurs rayons.

Le commerce extérieur agricole et agroalimentaire excédentaire de 362 M€ au premier trimestre

Le commerce agricole et agroalimentaire est excédentaire de 362 M€ au premier trimestre. Sur la période, la Serbie a exporté une valeur de 867 M€, soit une augmentation de 16,9% par rapport à la même période l'an dernier, et importé pour 505,5 M€ (+ 11,9%). La plus grosse partie de la production a été destinée au marché de l'UE (417 M€), suivi des pays du CEFTA (208 M€) et de la Russie (99 M€).

Plantes médicinales

Le ministre en charge du développement régional, Milan Krkobabic, et l'Académicien, Dragan Skoric, ont affirmé que la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) était une grande opportunité pour le pays, dont la flore compte 3 272 espèces, dont 700 plantes médicinales. La surface de production de PPAM varie de 2 000 à 3 000 ha chaque année, avec seulement 20 à 25 espèces. Cette aire pourrait être multipliée par deux ou trois. Environ 50 000 personnes sont impliquées dans la production d'herbes médicinales, dont 4 000 à 5 000 sont impliquées dans la collecte. 30 à 40 entreprises, plus ou moins grosses, achètent la production. La Serbie pourrait tirer profit de cette production, puisqu'au premier semestre 2014, le pays a exporté 1 800 tonnes de PPAM pour une valeur de 7,6 M USD (7,0 M€), et importé 1 184 tonnes pour 4,4 M USD (4,1 M€).